

# COMMUNE DE VERNOUX EN VIVARAIS Département de l'Ardèche

### PLAN LOCAL D'URBANISME

## Pièce 1 – Pièces administratives

Procédure	Prescription	Arrêt	Approbation
Elaboration du PLU	25/06/2010	18/07/2013	10/03/2014
Modification simplifiée n°1	19/12/2014		06/02/2015
Modification simplifiée n°2	23/10/2015		





HORIZONS URBAINS 15 Rue Portail Fanjoux 26130 SAINT PAUL TROIS CHATEAUX

Tel: 06 81 75 93 97

horizonsurbains@gmail.com

#### Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de VERNOUX-EN-VIVARAIS Séance du 23 octobre 2015 Délibération n°15-127

Nombre de membres : Date de la convocation : 16 octobre 2015 - du Conseil Municipal : 19 Date d'affichage : 16 octobre 2015

- en exercice : 19 - qui ont pris part à la délibération : 19

Présents: Mesdames Elsa BRUNEL, Anne DESBRUS, Martine FINIELS, Iris PONS, Marie-Josèphe REYNAUD, Isabelle SALLES, Bernadette TRAVERSIER, Messieurs Olivier CHASTAGNARET, Franck de PIERREFEU, Marcel FRECHET, Gérard GOULLEY.

#### Procuration de :

- Monsieur Yohan BLANCHARD à Monsieur Marcel FRECHET

- Madame Raphaële COURTIAL à Madame Marie-Josèphe REYNAUD
- Madame Anne-Marie DELARBRE à Madame Elsa BRUNEL
- Madame Danielle SAGNES à Madame Bernadette TRAVERSIER
- Monsieur Pascal FUOCO à Madame Martine FINIELS
- Monsieur Gilbert GREVE à Madame Isabelle SALLES
- Monsieur Jean-Pierre MAISONNIAC à Monsieur Franck de PIERREFEU
- Monsieur Gérard NONY à Monsieur Gérard GOULLEY

Secrétaire de séance : Madame Bernadette TRAVERSIER

Le vendredi vingt-trois octobre deux mille quinze à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Martine FINIELS, Maire.

#### Objet de la délibération : Modification simplifiée du PLU

Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle a été sollicitée par une entreprise de Vernoux pour un projet d'agrandissement.

Une réunion de concertation avec des élus, la DDT ainsi que l'entreprise a permis de visualiser ce projet. Afin de pouvoir réaliser celui-ci, une modification simplifié du PLU devra être faite.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce projet d'agrandissement et autorise la procédure de modification simplifiée du PLU concernant cette zone.

Fait à VERNOUX EN VIVARAIS

Les jour, mois et an que dessus Pour extrait certifié conforme Au registre suivant les signatures

Martine FINIELS,

Maire de Vernoux-en-Vivarais.

R



Nº d'identifiant unique 007-210703385-20151023-2015 127DE